

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2018**

2018-11-08-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le jeudi 8 novembre 2018 à 13 h 30 aux salles Sènescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux

Est absent :

M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
-----------------	---------------------------

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents. Mme Jacqueline D'Astous, mairesse suppléante de Saint-Simon, et M. Michel Larrivée, maire suppléant de Saint-Médard, sont également présents à titre d'observateurs.

2018-11-08-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Maxime Dupont, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du portrait socioéconomique de la MRC des Basques
4. Présentation du projet d'immigration Témiscouata – Les Basques
5. Administration
 - 5.1 Modification de la date du Conseil de novembre
 - 5.2 Politique d'investissement du Fonds économique éolien
6. Aménagement, urbanisme et cours d'eau
 - 6.1 Résolution travaux cours d'eau rivières Neigette et du Sud-Ouest à Saint-Mathieu-de-Rioux
 - 6.2 Résolution afin d'autoriser M. Robert Giguère à déposer une demande au FARR pour le projet « Intensification de l'aménagement forestier TPI »
7. Correspondance
8. Divers
 - 8.1 Offre d'emploi d'un agent de développement rural à la MRC des Basques
9. Prochain Conseil de novembre 2018 à Sainte-Françoise
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2018-11-08-3

3. PRÉSENTATION DU PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE DE LA MRC DES BASQUES

M. Alexandre Gauthier-Belzile, économiste régional à la direction régionale du Bas-Saint-Laurent d'Emploi-Québec, présente le portrait socioéconomique 2018 de la MRC des Basques, traitant de l'évolution et des perspectives démographiques ainsi que du marché du travail.

2018-11-08-4

4. **PRÉSENTATION DU PROJET D'IMMIGRATION TÉMISCOUATA – LES BASQUES**

L'agent de développement en immigration, M. Martín Mendez Isla, présente le projet d'immigration initié par la MRC de Témiscouata, en collaboration avec la MRC des Basques.

2018-11-08-5

5. **ADMINISTRATION**

2018-11-08-5.1

5.1 **Modification de la date du Conseil de novembre**

*Voir modification
2018-11-28-4.3*

Sur une proposition de M. Roger Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que la date de la séance du Conseil de la MRC prévue le 21 novembre 2018 est modifiée et planifiée pour être tenue le mercredi 28 novembre 2018 à la même heure et au même endroit. Un avis public sera diffusé sur le site Internet de la MRC, dans le journal L'Horizon et sur le babillard au rez-de-chaussée de l'immeuble de la MRC des Basques.

ADOPTÉE

2018-11-08-5.2

5.2 **Politique d'investissement du Fonds économique éolien**

M. Bertin Denis dépose aux maires une nouvelle version de la Politique d'investissement du fonds économique éolien de la MRC des Basques afin qu'ils puissent en prendre connaissance pour adoption lors d'une séance ultérieure. Une mise à jour des autres politiques de la MRC et du CLD sera effectuée et ces dernières seront également soumises aux maires pour adoption.

2018-11-08-6

6. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU**

2018-11-08-6.1

6.1 **Résolution travaux cours d'eau rivières Neigette et du Sud-Ouest à Saint-Mathieu-de-Rioux**

CONSIDÉRANT QUE la rivière Neigette a subi dans le passé des travaux de canalisation (aménagement) planifiés et subventionnés par le gouvernement du Québec et que ces travaux ont engendré d'importants impacts hydrauliques à la confluence des rivières Neigette et du Sud-Ouest, influençant ainsi de manière significative le niveau du lac Saint-Mathieu et du petit lac Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT QUE la problématique se matérialise par la présence d'un banc d'accumulation sédimentaire à la confluence desdites rivières causant le refoulement de la rivière Sud-Ouest dans le lac;

CONSIDÉRANT QUE ledit banc d'accumulation sédimentaire a été excavé sous la supervision de la MRC des Basques dans le cadre de travaux d'urgences expressément autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Changements climatiques (MDDELCC) en avril 2018;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, des travaux sont toujours requis puisque le banc d'accumulation est en processus de reformation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux et la MRC des Basques souhaitent prévenir les inondations printanières sur le lac Saint-Mathieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, tel que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chap.6);

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la MRC des Basques et la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux a été conclue le 7 mai 2007 et que celle-ci prévoit que les coûts de l'exécution et de la planification des travaux confiés à des tiers sont à la charge exclusive de la municipalité;

Par conséquent,

Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- autorise que des travaux d'aménagement (excavation) soient réalisés à la confluence des rivières Neigette et du Sud-Ouest (lots 4 476 823 et 4 476 664) aux frais de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux, et ce, conditionnellement à l'obtention par la MRC des Basques :
 - de l'autorisation du MDDELCC (autorisation générale);
 - de l'autorisation des propriétaires concernés (entente à l'amiable).
- autorise la MRC des Basques à agir à titre de requérant dans la demande d'autorisation générale en vertu de l'article 31.0.5.1 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (Q-2);
- mandate M. Claude Dahl, directeur général, afin qu'il signe au nom de la MRC des Basques la demande d'autorisation générale à transmettre au MDDELCC;
- mandate M. Claude Dahl, directeur général, afin que préalablement à la réalisation des travaux, il signe au nom de la MRC des Basques une entente à l'amiable autorisant les travaux, et ce, avec les propriétaires des lots mentionnés plus haut.
- mandate M. Simon Claveau, responsable du service de l'aménagement, afin qu'il signe au nom de la MRC des Basques, notamment :
 - les correspondances avec les analystes du MDDELCC et du MFFP;
 - l'avis de fin de travaux à transmettre au MDDELCC.
- précise que lesdits travaux seront sous la supervision de la MRC des Basques;
- achemine la présente résolution à la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux;

ADOPTÉE

2018-11-08-6.2

6.2 Résolution afin d'autoriser M. Robert Giguère à déposer une demande au FARR pour le projet « Intensification de l'aménagement forestier TPI »

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques et le gouvernement du Québec ont signé une convention de gestion territoriale déléguant à la MRC les pouvoirs et responsabilités notamment en matière de **gestion forestière en terres publiques intramunicipales (TPI)**;

CONSIDÉRANT QUE les revenus issus de la gestion des TPI par la MRC des Basques ne permettent pas de réaliser la recette d'aménagement prescrite par le Forestier en chef pour ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Giguère, ingénieur forestier mandaté par la MRC des Basques, propose aux MRC des Basques, de Rivière-du-Loup et du Témiscouata de déposer une demande au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour permettre l'intensification des travaux sylvicoles en TPI;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques autorise M. Robert Giguère à déposer une demande au FARR au nom de la MRC des Basques et des organismes partenaires pour le projet Intensification de l'aménagement forestier en TPI.

Que le Comité administratif de la MRC des Basques s'engage, par l'entremise du Fonds de mise en valeur des TPI, à contribuer à vingt pour cent de la somme demandée au FARR pour la portion de son territoire.

ADOPTÉE

2018-11-08-7

7. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance à traiter.

2018-11-08-8

8. **DIVERS**

2018-11-08-8.1

8.1 **Offre d'emploi d'un agent de développement rural à la MRC des Basques**

M. Éric Blanchard se questionne sur la pertinence de ce poste à pourvoir à la MRC des Basques et il devrait être actualisé compte tenu des divers changements qu'a connus le développement rural ces dernières années. Le directeur général mentionne que le poste a été revu en fonction des besoins des municipalités et que l'objectif principal du nouvel agent de développement rural sera d'accompagner les communautés dans leurs besoins.

2018-11-08-9

9. **PROCHAIN CONSEIL DE NOVEMBRE 2018 À SAINTE-FRANCOISE**

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 28 novembre 2018 à 19 h 30 à la salle des loisirs de Sainte-Françoise située au 25, rue Principale.

2018-11-08-10

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Michel Colpron de lever la séance à 15 h 40.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG/SEC.TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.